

## ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE

Kingston (Ontario)

BEEFP n° 93-99

RBIF n° 09405

Bâtiment 6, Collège militaire royal

**Corps de garde n° 2**

Achevé en 1884, ce corps de garde et son pendant quasi identique, à l'ouest, ont servi de postes de contrôle aux entrées du Collège militaire royal (CMR) pendant une bonne partie de l'existence de l'établissement, bien qu'aujourd'hui l'accès au campus se fasse par d'autres entrées. Les deux corps de garde, au nombre des premiers bâtiments élevés sur le campus après l'inauguration du collège en 1876, sont constitués en partie de pierres taillées provenant de la batterie du marché (*Market Battery*), ouvrage de fortification qui était situé en face de l'hôtel de ville de Kingston et qui fut démoli en 1876. Le bâtiment n° 6, qui a servi de bureau et de logement aux gardes d'entrée pendant toute sa durée d'affectation comme corps de garde, fait aujourd'hui office de logement familial pour le personnel du collège.

### Raisons de la désignation

L'ancien corps de garde n° 2 du Collège militaire royal a été désigné édifice reconnu pour l'intérêt de son architecture, ses connotations historiques et l'importance qu'il a dans son milieu.

#### Importance historique

Si l'on en croit les documents officiels, la construction des deux corps de garde remonte à 1884, alors que, selon la correspondance militaire de l'époque, ils seraient censés avoir été bâtis aussitôt la pierre taillée provenant du chantier de démolition de la batterie du marché transportée par traîneau sur la rive opposée, en 1876. Quoi qu'il en soit, les corps de garde ont un rapport direct important avec la toute première phase de construction du CMR, amorcée après la création du collège en 1874 non loin du fort Henry, à la pointe Frederick, où étaient situés des fortifications et un chantier navals érigés après 1783. Le collège a été le premier établissement de formation d'officiers au Canada et, pendant ses premières années d'existence, au XIX<sup>e</sup> siècle, il a joué un rôle particulièrement important dans la formation d'ingénieurs militaires et des futurs officiers instructeurs. Les corps de garde ont donc un lien historique particulier avec les toutes premières années du CMR.

#### Importance architecturale

Conformément aux plans d'origine, le corps de garde n° 2 est un bâtiment à pignon d'un étage et demi qui possède une lucarne à pignon sur ses façades avant et arrière. Le bâtiment, qui a la forme d'une maison d'habitation, s'ordonne autour d'un hall central et d'un escalier selon un plan qui est typique des maisons ontariennes du XIX<sup>e</sup> siècle.

La maison possède un parement en pierre taillée qui présente deux textures complémentaires : des blocs de pierre à taille adoucie pour les pierres d'angle et les pilastres et des pans de pierre à bossages légers en appareil irrégulier qui sont en retrait de trois ou quatre pouces (8 à 10 cm) par rapport au cadre que forment ces pierres d'angle et ces pilastres. Les façades avant et arrière se composent chacune de trois travées; celle du centre, où se trouve la porte d'entrée, est flanquée de deux grandes fenêtres en rez-de-chaussée. Une des façades latérales comporte deux travées avec chacune une fenêtre en rez-de-chaussée et une fenêtre à l'étage;

ces deux travées sont séparées par un pilastre central dans le prolongement duquel se trouve la cheminée en pierre, au-dessus du toit. La façade opposée présente une travée unique percée au centre d'une porte surmontée d'une fenêtre.

La jonction du toit et des murs est soulignée par des planches de rive en bois non décorées et un avant-toit mouluré à retours. Les deux cheminées auraient dû être en pierre lisse et présenter une corniche au niveau du couronnement de cheminée (tout comme celles du corps de garde n° 1), mais il y en a une des deux qui a été complètement refaite en brique sur l'extérieur du mur en pierre, et elle est à la fois plus large et plus haute que la cheminée d'origine. Les fenêtres, qui correspondent à la disposition intérieure, sont pour la plupart des fenêtres à guillotine en bois avec encadrements en pierre sans ornements; les appuis sont en pierre taillée et les linteaux, surmontés d'arcs de décharge en pierre qui sont presque noyés dans la maçonnerie. La partie supérieure des fenêtres des lucarnes avant et arrière forme une pointe qui épouse exactement l'angle du pignon (45 degrés) et qui n'offre aucun ornement. Les fenêtres, qui n'ont pas été déplacées, sont généralement formées de châssis superposés à deux carreaux chacun.

Un petit porche à pignon à charpente de bois, qui est entièrement fermé, a été rajouté devant la porte de la façade avant; une autre construction un peu plus grande a aussi été construite au centre de la façade arrière pour abriter la porte donnant sur le jardin. La façade avant est couverte de lierre.

Le corps de garde n° 2 est celui des deux bâtiments qui compte le moins grand nombre de rajouts extérieurs, qui a conservé les poteaux et les grilles en fer de son portail et qui, mis à part les modifications faites à une des cheminées, se rapproche le plus de l'aspect qu'avaient les deux corps de garde au XIX<sup>e</sup> siècle.

### Importance par rapport au milieu

Le corps de garde n° 2, situé à l'est, est bâti en bordure de la route 2, à peu près à mi-chemin sur le tronçon qui traverse la pointe Frederick. Dans l'angle nord-ouest, le bâtiment est rattaché par une clôture basse à poteaux de pierre et grille en fer à un large portail fait de gros piliers en pierre et de grilles en fer forgé destiné au passage des voitures. Les deux grilles jumelles présentent chacune deux roues contenues dans un quadrillage de barres courtes fixé aux piliers et surmonté d'éléments en volute.

La cour arrière de la maison, jardin domestique planté de grands arbres, est bordée, du côté de la route principale, d'une clôture blanche en lattes de bois construite à hauteur d'homme et, du côté du collège, d'une clôture basse qui bouche moins la vue. La maison et son jardin font partie d'un vaste ensemble paysagé lié aux bâtiments et aux terrains de l'ancienne école d'équitation, qu'on aperçoit depuis la route 2.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale du corps de garde n° 2 tient aux éléments caractéristiques suivants :

- le bâtiment à pignon revêtu d'un parement en pierre qui offre l'aspect d'une maison d'habitation et dont le toit est animé de gâbles centraux sur le devant et le derrière;

- les textures complémentaires de la pierre taillée et de la pierre bossagée : pierres angulaires et pilastres à taille adoucie encadrant les « panneaux » à bossages légers qui entourent les ouvertures de porte et de fenêtre;
- les détails d'ornementation en bois que présentent encore les portes, les châssis de fenêtre, les planches de rive et l'avant-toit;
- la situation stratégique du bâtiment dans un cadre attrayant, visible et ayant conservé sa fonction initiale, avec un accent particulier sur le portail attenant.

Il faudra s'efforcer de toujours respecter ces éléments caractéristiques lorsqu'il y aura des travaux d'entretien ou de réfection à effectuer ou qu'on envisagera d'autres types d'interventions.

Le *Code de pratique du BEEFP* renferme d'autres directives utiles.